

AVIS RELATIF AUX DEMANDES D'HOMOLOGATION DE CAHIERS DES CHARGES
ET A L'OUVERTURE DE PROCEDURES D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES
« TAPISSERIE D'AUBUSSON » ET « TAPIS D'AUBUSSON »

L'association Lainamac, sise espace Tibord du Chalard, 17, rue des Fossés, BP 5, 23500 FELLETIN, a déposé le 19 mars 2018 auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), conformément à l'article L. 721-3 du code de la propriété intellectuelle, deux demandes d'homologation de cahiers des charges pour les indications géographiques :

« TAPISSERIE D'AUBUSSON » ET « TAPIS D'AUBUSSON »

En application des articles L. 721-3 2° et R. 721-3 du code de la propriété intellectuelle, il est procédé à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique, qui durera jusqu'au 4 juillet 2018 et pendant laquelle le cahier des charges peut être consulté sur le site internet de l'INPI à l'adresse suivante :

<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/enquetes-publiques-en-cours>

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut adresser à l'INPI ses observations en remplissant les formulaires accessibles depuis le site internet de l'INPI à l'adresse mentionnée ci-dessus.